

Introduction

Ce plan de reprise d'activité s'inscrit dans les démarches de prévention et de lutte contre l'épidémie COVID-19. Nous vous demandons de bien vouloir en prendre connaissance et d'appliquer scrupuleusement les règles qui y sont définies. En effet, un non-respect des règles entrainera une exclusion temporaire, voir définitive, du ou des cours.

Ce plan permettra également de répondre à une double exigence : celle de maintenir une activité sportive au sein de notre association et de garantir la sécurité des personnels et adhérents.

La mise en œuvre de ce plan implique de profonds bouleversements dans l'organisation de la structure puisqu'il faut imaginer un fonctionnement habituel mis en difficulté par des règles strictes. Il s'agit donc bien d'une gestion de crise et de mesures exceptionnelles de réorganisation de l'activité qui nous l'espérons pourront s'assouplir au fur et à mesure de la saison. Afin d'assurer ces règles sanitaires et de les faire comprendre et respecter, il se peut que les cours soient amputés de 5 à 15 minutes en fonction de l'âge de l'adhérent, du matériel utilisé et du nombre d'encadrants.

Le club se réserve le droit de refuser l'accès à la salle à toute personne ne respectant pas les règles et/ou à une personne présentant les symptômes.

Mesures communes aux deux salles (COTP & UFR STAPS)

Arrivée et accueil des adhérents

Chaque adhérent doit	arriver avec son masque pour les adhérents âgés de 11 ans et +
Chaque adhérent doit	respecter la distanciation physique
Chaque adhérent doit	arriver en tenue (dans la mesure du possible)
Chaque adhérent doit	se munir d'un <u>grand</u> sac pour y déposer ses affaires (y compris manteaux et chaussures)
Chaque adhérent doit	respecter scrupuleusement les horaires (ni trop tôt, ni trop tard)
Chaque adhérent doit	venir avec sa propre gourde avec son nom marqué dessus
Chaque adhérent doit	respecter le sens de circulation imposé
Chaque entraîneur doit	prendre la température de l'adhérent en cas de doutes (les 2 salles sont équipées d'un thermomètre médical sans contact).

	PLAN DE REPRISE DE L'ACTIVITE (PRA) COVID-19	30/09/2020
		Révision 2

Chaque adhérent doit **rester à l'extérieur, devant l'entrée principale (les accompagnants ne sont pas autorisés à entrer dans le hall d'accueil, ce qui implique un respect scrupuleux des horaires de début et de fin des cours pour récupérer les gymnastes).**

Chaque adhérent doit **attendre l'appel de l'entraîneur pour avancer vers la salle.**

A l'arrivée dans la salle

Chaque adhérent doit **enlever son masque et le jeter dans la poubelle à pied (en cas de masque jetable). S'il s'agit d'un masque en tissus, le ranger dans son sac.**

Chaque adhérent doit **se laver les mains**

Pendant le cours (cf. protocole d'hygiène FFGym)

Chaque adhérent doit **se laver les mains avant et après chaque série d'exercices imposant un contact des mains avec l'agrès.**

Chaque adhérent doit **avoir son propre bloc de magnésie qui devra être rangé dans un sac de type « sac de congélation » marqué avec son nom. La magnésie n'est pas obligatoire.**

Chaque adhérent doit **éviter de se toucher le visage pendant la durée de l'exercice.**

Chaque entraîneur doit **porter un masque en permanence**

A la sortie de la salle

Par sortie, nous entendons sortie définitive ou temporaire

Chaque adhérent doit **en avertir son entraîneur**

Chaque adhérent doit **se laver les mains**

Chaque adhérent doit **porter un masque**

	PLAN DE REPRISE DE L'ACTIVITE (PRA) COVID-19	30/09/2020
		Révision 2

Chaque adhérent doit **quitter les lieux et ne pas rester dans l'enceinte sportive (pour une sortie définitive)**

Chaque entraîneur doit **désinfecter les tapis et le petit matériel après chaque cours, en prévision du cours suivant.**

Mesures mises en place dans la salle A du COTP

A l'arrivée dans la salle

Chaque adhérent doit **aller à l'emplacement indiqué par l'entraîneur**

Chaque adhérent doit **respecter les règles de l'entraîneur**

Mesures mises en place dans la salle UFR STAPS

A l'arrivée dans la salle

Chaque adhérent doit **aller à l'emplacement indiqué par l'entraîneur**

Chaque adhérent doit **respecter les règles de l'entraîneur**

	PLAN DE REPRISE DE L'ACTIVITE (PRA) COVID-19	30/09/2020
		Révision 2

INFORMATIONS GENERALES

- ✓ **Pour les cours baby-gym parents/enfants**, 1 seul parent est accepté pour accompagner l'enfant pendant le cours.

- ✓ **Référent COVID 19 de l'association** : Mme Nathalie LECORNU. Ses fonctions :

- Connaissance de la réglementation (mises à jour)
- Contrôle de l'application
- Démarches d'information
- Démarche de signalement/Lien avec les autorités sanitaires et fédérales

En cas de contaminations, le club, fort des dispositions établies, ne pourra voir sa responsabilité engagée.

- ✓ **Marche à suivre par l'encadrant en cas de suspicion d'un cas de COVID-19 au gymnase :**

- Pas d'accès à la salle
- Si déjà dans la salle, le faire sortir ou l'isoler
- Lui demander d'appeler ses parents (mineur), son médecin traitant ou le 15 (majeur)
- Garder la liste des personnes présentes dans la salle + ceux contact proche : moins d'1 m sans masque, espace confiné >15min

Tout ce qui sera oublié en salle devra être jeté à la poubelle.